

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
1^{ER} AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

N°10 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'EPRD (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2025 (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent, aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°05 du 07 décembre 2023, relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),

Vu la signature du CPOM le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029,

Après avoir pris connaissance de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.),

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider, le budget 2025 présenté sous forme d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- dépenses :	14 880 569.83 euros
- recettes :	14 849 430.62 euros

Soit par section tarifaire :

	CHARGES	PRODUITS
HEBERGEMENT	6 713 330.55 €	6 433 263 58 €
DEPENDANCE	2 335 270.48 €	2 173 086.04 €
SOIN	5 831 968.80 €	6 243 081.00 €
TOTAL	14 880 569.83 €	14 849 430.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses prévisionnelles : 239 486.00 euros
 - recettes prévisionnelles : 69 000.00 euros

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25
 Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

Marietta BOONEFAES,
 Secrétaire de séance.



Christophe HOGARD,
 Président du CCAS.

